

## 22 – Budget communal - Approbation du budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2024

### Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal voté par le Conseil Municipal du 23 mars 2024,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2024 portant constatation et affectation du résultat de l'exercice 2024,

Vu le rapport de présentation et le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2024 présenté au Conseil Municipal par Madame le Maire,

### Délibère

#### Article 1

Est adopté, le budget ayant été présenté par fonction et les crédits votés par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le budget supplémentaire de l'exercice 2024 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes (restes à réaliser de l'exercice 2023 compris) comme suit :

Section de fonctionnement .....	7.635.595,98 €
Section d'investissement .....	19.171.961,31 €
<b>Total budget supplémentaire.....</b>	<b>26.807.557,29 €</b>
Dont mouvements réels .....	20.164.337,29 €
<i>Dont mouvements d'ordre.....</i>	<i>6.643.220,00 €</i>

Les crédits votés par chapitres fonctionnels en section de fonctionnement et en section d'investissement (dépenses et recettes) sont présentés dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

#### Article 2

L'état de répartition des crédits de subventions (annexe budgétaire IV-B8) pour l'exercice 2024 est modifié au budget supplémentaire comme suit :

93024/65748

Chiens Guides de Paris..... 1.000,00 €

Tremplin 94 (Mirabal 20254)..... 1.000,00 €

Faune Alfort ..... 10.000,00 €

93316/65748

Association Musique et Danse ..... 40.000,00 €

**Subventions de fonctionnement attribuées au BS 2024 ..... 52.000,00 €**

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024		
1-SECTION DE FONCTIONNEMENT		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
<b>MOUVEMENTS RÉELS</b>	<b>2 947 375,98 €</b>	<b>1 483 975,00 €</b>
930-Services généraux	2 176 839,98 €	141 126,00 €
931-Sécurité	130 000,00 €	0,00 €
932-Enseignement - Formation	71 317,00 €	41 275,00 €
933-Culture Jeunesse et Sports	89 804,00 €	455 000,00 €
934-Santé et Action sociale	1 000,00 €	172 000,00 €
935-Aménagement du territoire	315 714,00 €	-19 896,00 €
936-Action économique	0,00 €	0,00 €
937-Environnement	-2 148,00 €	0,00 €
938-Transports	164 839,00 €	-1 000,00 €
941-Autres impôts et taxes	10,00 €	546 306,00 €
942-Dotations et participations	0,00 €	49 164,00 €
943-Opérations financières	0,00 €	0,00 €
945-Provisions et autres opérations mixtes	0,00 €	100 000,00 €
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>4 688 220,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<i>946-Transferts entre sections</i>	<i>200 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>953-Virement à la section d'investissement</i>	<i>4 488 220,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<b>002-Résultat de l'exercice précédent</b>	<b>***</b>	<b>4 196 620,98 €</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>7 635 595,98 €</b>	<b>7 635 595,98 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
194004025200090191  
L22AF300924-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2024  
Date de réception préfecture : 02/10/2024

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024		
2-SECTION D'INVESTISSEMENT		
SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
<b>MOUVEMENTS RÉELS</b>	<b>2 741 624,00 €</b>	<b>8 404,00 €</b>
900-Services généraux	518 338,00 €	0,00 €
901-Sécurité	550 000,00 €	0,00 €
902-Enseignement - Formation	41 800,00 €	390 000,00 €
903-Culture Jeunesse et Sports	860 152,00 €	4 475,00 €
904-Santé et Action sociale	0,00 €	0,00 €
905-Aménagement du territoire	607 186,00 €	0,00 €
906-Action économique	38 000,00 €	0,00 €
907-Environnement	0,00 €	0,00 €
908-Transports	126 148,00 €	0,00 €
921-Taxes non affectées	0,00 €	0,00 €
922-Dotations et participations	0,00 €	113 929,00 €
923-Dettes et autres opérations financières	0,00 €	-500 000,00 €
<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>1 955 000,00 €</b>	<b>4 688 220,00 €</b>
<i>926-Transferts entre sections</i>	<i>1 955 000,00 €</i>	<i>200 000,00 €</i>
<i>951-Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00 €</i>	<i>4 488 220,00 €</i>
<b>001-Solde d'exécution de la section d'investissement 2023</b>	<b>6 534 548,62 €</b>	<b>***</b>
<b>1068-Excédent de fonctionnement capitalisé 2023</b>	<b>***</b>	<b>10 360 311,91 €</b>
<b>Restes à réaliser de l'exercice 2023</b>	<b>7 940 788,69 €</b>	<b>4 115 025,40 €</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>19 171 961,31 €</b>	<b>19 171 961,31 €</b>

Pour extrait conforme,  
Le Maire



Marie France PARRAIN

Le Secrétaire de séance

*Stéphane Chaulieu*

Stéphane CHAULIEU

Délibération affichée le : 03/10/2024

Délibération adoptée par :

40 voix pour :

Elus de la Majorité Municipale

04 voix contre :

Mmes Panassac, Le Roux, MM. Bouché, Betis

01 abstention(s) :

M. Maubert

00 ne prenant pas part au vote

Accusé de réception en préfecture  
094-219400462-20240930-DEL22AF300924-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2024  
Date de réception préfecture : 02/10/2024

**Nombre de Membres**

Composant le Conseil Municipal : 45  
En exercice : 45  
Présents à la séance  
Ou représentés : 45

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

-----  
EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**SESSION ORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 30 septembre à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Marie France PARRAIN, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 17 septembre 2024, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

Mme PARRAIN, Maire,  
M. CAPITANIO, M. BARNOYER, Mme HERVÉ, M. CHAULIEU, Mme PEREZ,  
Mme HARDY, M. BORDIER, M. MARIA

*Adjoints au Maire*

MM. SAMBA, HERBILLON, REMINIAC, LEJEUNE, Mmes CHAPTAL, YVENAT,  
DELESSARD, HERMOSO, PAIRON, FRANCKHAUSER, MM. FRESSE,  
FRANCINI, Mme SOUBABERE, M. TURPIN, Mme DOUIS, MM. DELEUSE,  
MAROUF, Mme PHILIPONET, MM. TENDIL, SIMEONI, BALLERINI,  
Mme LATOUR, MM. HUGON, BETIS, Mme PANASSAC, M. MAUBERT

*Conseillers Municipaux*

**Absents représentés :**

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. CADEDDU, ayant donné mandat à Mme DELESSARD

Mme BEYO, ayant donné mandat à Mme HARDY

Mme VIDAL ayant donné mandat à M. MARIA

M. MONFORT, ayant donné mandat à M. CAPITANIO

Mme VINCENT, ayant donné mandat à Mme PEREZ

M. LEFEVRE, ayant donné mandat à M. BORDIER

Mme LEYDIER, ayant donné mandat à Mme HERVÉ

M. GORDE-GROSJEAN, ayant donné mandat à M. CHAULIEU jusqu'à la question n°7

M. BOUCHÉ, ayant donné mandat à Mme PANASSAC

Mme LE ROUX, ayant donné mandat à M. BETIS

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. CHAULIEU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures.